

# ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2021 AU BÉNIN



**Moi citoyen,**  
comment puis-je  
prendre part à la  
présidentielle de 2021?

Au Bénin, conformément à la Constitution, la date du 1er tour de l'élection présidentielle est fixée au 2ème dimanche du mois d'avril de l'année électorale, soit le dimanche **11 avril 2021**.

**5 523 524 électeurs** sont donc invités dans l'ensemble des bureaux de vote, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, pour exprimer leur vote le dimanche 11 avril prochain.

Rappelons que pour voter, il faut avoir été obligatoirement enregistré sur la liste électorale.

De nombreuses sessions d'enregistrement des citoyens sur la liste électorale ont déjà été effectuées au préalable au plan national et auprès des Béninois de la diaspora avant la tenue des élections prochaines.

*Il n'est plus possible à date de se faire enregistrer sur la liste électorale devant servir au scrutin du 11 avril 2021.*

## QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE ÉLECTEUR ?



Conformément à l'**article 9** du code électoral, «est électeur dans les conditions déterminées par la loi, toute personne de nationalité béninoise, âgée de dix-huit (18) ans révolus au jour du premier scrutin d'une année et jouissant de des droits civils et politiques.»

Dans son **article 11**: «les individus condamnés pour infraction involontaire de justice peuvent être électeurs. Tout individu condamné, ayant accompli sa peine et bénéficiant d'une réhabilitation légale ou judiciaire peut être électeur, à l'exception des individus condamnés pour crime.»

## COMMENT CONSULTER MON NOM SUR LA LISTE ELECTORALE ?



Consulter votre nom sur la liste électorale via l'application **Android** du Cos-LEPI/ANT disponible en téléchargement libre sur le site web :

[www.coslepi-antbenin.org](http://www.coslepi-antbenin.org)

## AVEC QUELS DOCUMENTS PUIS-JE VOTER ?



- carte d'électeur (**LEPI**) ;
- carte nationale d'identité ;
- passeport ;
- permis de conduire ;
- certificat d'identification Personnelle (CIP) ;
- etc.

*Le dimanche 11 avril 2021, jour du scrutin, se rendre dans son centre de vote , suivre les consignes des agents du centre afin d'accomplir convenablement son devoir civique.*